

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 6 MAI 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie, maire suppléant.

ÉTAIT ABSENT : M. Marc L'Heureux, maire

Le directeur général, M. Pascal Caron et la secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur sont aussi présents.

190064 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{ER} ET 30 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 30 avril 2019 soient adoptés.

ADOPTÉE

190065 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 avril 2019 totalisant la somme de 49 059.99\$ regroupant les chèques 9868 à 9922, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 37 575.36\$ et regroupant les prélèvements no 2985 à 3036 soient approuvées.

ADOPTÉE

190066 NOMINATION DE M. CLÉMENT LÉGARÉ, MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Clément Légaré soit nommé maire suppléant pour la période du 7 mai au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

190067 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

Des copies de la politique ont été remises précédemment aux membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée et les membres du conseil renonçant à la lecture de celle-ci, le directeur général résume la politique.

ATTENDU QUE la municipalité doit se prémunir d'un processus de gestion de plaintes et en déléguer un responsable afin de respecter les articles 938.1.2.1 à 938.1.2.5 du Code municipal en vigueur au 25 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la Politique de gestion des plaintes, telle que déposée.

ADOPTÉE

190068 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf accepte le rapport financier de la Municipalité de Brébeuf pour l'année 2018 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par M. André Charest CPA auditeur CA.

QU'une copie desdits rapports soient transmis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal

ADOPTÉE

190069 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL

Des copies de la politique ont été remises précédemment aux membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée et les membres du conseil renonçant à la lecture de celle-ci, le directeur général résume la politique.

ATTENDU QUE la municipalité désirait se prémunir d'une politique de travail afin de se doter d'un outil de travail et d'équité envers ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la Politique de travail, telle que déposée.

ADOPTÉE

190070 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN DE LA ROUGE ET CHEMIN DU PREMIER-PLATEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions publiques, sous l'appel d'offres 2019-VOI-001, pour la réfection de deux tronçons de routes municipales, dont une portion du chemin de la Rouge et du chemin du Premier-Plateau;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, aux montants suivants, incluant les taxes applicables;

Excapro inc. 294 984.67\$

Pavages Multipro inc. 341 849.98\$

LEGD inc. 346 909.14\$

Uniroc Construction inc. 374 778.11\$

Nordmec Construction inc. 401 439.02\$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Excapro inc. est la plus basse et est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie le contrat à Excapro inc conformément à leur soumission déposée le 25 avril 2019, respectant l'appel d'offres 2019-VOI-001;

QUE ces travaux soient imputés au poste budgétaire Activités d'investissement - Réfections majeures et que les sommes nécessaires soient appropriées de la subvention pré-approuvée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ), et s'il y a lieu des Revenus Reportés – Voirie, des revenus de taxation annuels et/ou du surplus libre du fonds général.

D'approprier toute subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour payer partie ou l'entier de cette dépense.

ADOPTÉE

190071 MANDAT À LA FIRME AKIFER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est desservie en eau potable par un réseau d'aqueduc alimenté par des sites de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la Municipalité doit transmettre au ministre tous les 5 ans ou avant le 1^{er} avril 2021, un rapport signé par un professionnel sur l'Analyse de la vulnérabilité de ses puits;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme AKIFER au montant 10820\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans son offre de service, la firme procèdera à une demande de soutien financier auprès du Ministère au nom de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité engage la firme AKIFER selon les modalités de son offre de service;

Que M. Pascal Caron, directeur général soit la personne désignée comme chargé de projet responsable de donner les directives à cette firme et soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

190072 ENGAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÉCAIRE

ATTENDU QUE le poste de bibliothécaire était à pourvoir suite à un départ à la retraite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Abbie Roy soit engagée comme bibliothécaire, selon les conditions entendues avec le Directeur général.

ADOPTÉE

190073 MANDAT POUR PRÉPARATION D'UN REPAS AU DÎNER DE LA FARANDOLE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la préparation d'un repas chaud servi lors du dîner de la Farandole prévu le 9 mai 2019;

ATTENDU QUE Le Restaurant Le Villageois a déposé la plus basse soumission présentant une offre de service pour un montant de 13.95\$/personne, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le mandat à Le Restaurant Le Villageois pour la préparation du repas au dîner de La Farandole du 9 mai 2019 conformément à son offre de service.

ADOPTÉE

190074 APPEL DE PROPOSITION POUR RENFORCER LES PRODUITS CULTURELS SUR LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN PLACE DE MOYENS STRUTURANTS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides demande de proposition pour renforcer les produits culturels sur le territoire par la mise en place de moyens structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf, par l'entremise de l'artiste Mme Marie-Josée Lebel, désire déposer une proposition à la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Brébeuf dépose une proposition à la MRC des Laurentides;

ET QUE le directeur général, M. Pascal Caron soit autorisé à signer le protocole d'entente et a en faire la gestion.

ADOPTÉE

190075 ENGAGEMENT A PARTICIPER AU FINANCEMENT POUR LA BONIFICATION DE L'OFFRE EN LOISIRS CULTURELS POUR INTÉGRER DES ATELIERS CULTURELS OU LITTÉRAIRES AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides propose à la municipalité de Brébeuf, dans le cadre de l'entente de développement culturel (DEC) de bonifier l'offre en loisirs culturels en intégrant des ateliers culturels ou littéraires au camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf accorde une importance à ce qui attrait au loisir culturel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Brébeuf participera, à raison de 500\$ à la bonification de l'offre culturelle dans les camps de jour dans le cadre de l'entente de développement culturel (DEC);

ET QUE le directeur général, M. Pascal Caron soit autorisé à signer le protocole d'entente et a en faire la gestion.

ADOPTÉE

190076 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général